

BUREAU FEDERAL N° 2 - 19 FEVRIER 2000

Réunion tenue au Lensotel de Vendin-le-Vieil (NPC)

Présidence	PHILIPPE LAMBLIN
Présents	BERNARD AMSALEM - JEAN-JACQUES COURT - EDOUARD ESKENAZI - GERARD HERTRICH - ANNIE LAURENT - PIERRE-YVON LENOIR – GUY MANFREDI - MICHEL MARLE - CHRISTIAN ROGEMANS
Assistent	PAUL BENARD - SUZANNE CATHIARD – SYLVAIN COLLETTE - DANIELE DEBAYE – GUY DECOCK – RICHARD DESCOUX – CHARLES GOZZOLI - JEAN GRACIA – HERVE RACT-MADOUX - ALAIN SPIRA – ROBERT VINCENT
Excusés :	DANIEL ARCUSET - GUY GODBILLON

Réunion ouverte à 9 heures

A l'ouverture de la réunion, le Président PHILIPPE LAMBLIN est heureux d'accueillir les participants à cette réunion organisée à l'occasion des Championnats de France en Salle qui se déroulent au Stade Couvert Régional de Liévin.

1.- ADOPTION DU P.V. DU BUREAU FEDERAL N°1 DU 21 JANVIER 2000

Rectification - Page 2 du procès-verbal, " Appel du Stade Bordelais " :
le Bureau Fédéral a rejeté l'appel de ce Club, à l'unanimité **moins une abstention** (cette abstention a été omise).

➔ **Compte tenu de cette rectification, le procès-verbal n°1 de la réunion du Bureau Fédéral du 22 janvier 2000 est adopté à l'unanimité.**

2.- INTERVENTION DU PRESIDENT PHILIPPE LAMBLIN

➤ Assemblée Générale 2000 (29 janvier à La Grande-Motte)

Le Président apprécie que le procès-verbal de l'Assemblée Générale, rapidement établi, soit remis ce jour aux participants, soit 20 jours après l'AG !. Il leur demande de bien vouloir faire part de leurs observations à GUY MANFREDI afin que ce PV soit communiqué lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

➤ Repas avec le Ministre de l'Education Nationale

Le 10 février, à l'invitation de la FFA, le Ministre de l'Education Nationale CLAUDE ALLEGRE a partagé un déjeuner avec PHILIPPE LAMBLIN, GUY MANFREDI, BERNARD AMSALEM, RICHARD DESCOUX, CHARLES GOZZOLI, FRANÇOIS PEPIN et des athlètes de haut niveau STEPHANE DIAGANA, ODILE LESAGE, KADER CHEKHEMANI, LESLIE DJHONE.

Lutter contre la violence à l'école et y promouvoir la pratique de l'athlétisme étaient à l'ordre du jour, la FFA proposant d'apporter sa contribution sous diverses formes :

- opérations d'animation liées au mini-stade d'athlétisme ;

- mise à disposition d'“ éducateurs sportifs ” entrant dans un cycle de formation en alternance (brevets fédéraux et d'Etat) et intervenant dans les écoles primaires ;
- possibilités de quelques détachements ;
- action multisports coordonnée entre certaines Fédérations et l'Education Nationale pour développer conjointement, au sein des établissements et des pôles, un épanouissement de la pratique physique et sportive vers le haut niveau ;
- étalement de cursus de formation d'élèves professeurs d'éducation physique, athlètes de haut niveau ;
- aménagement d'affectations ;
- participation à une réflexion sur certains thèmes évoqués.

Un courrier précis évoquant ces propositions a été adressé au Ministre CLAUDE ALLEGRE.

➤ Grands événements

Meeting Gaz de France du Pas-de-Calais à Liévin (Meeting Fédéral organisé par la Ligue locale) : l'édition 2000 ne s'inscrira pas parmi les meilleures, année Olympique oblige, bien qu'elle ait connu son habituel succès populaire. Elle a cependant recueilli plus de 20 % de part de marché sur France Télévision et pourrait très bien être à nouveau sacrée “ Meilleur Meeting du Monde ”.

Championnats de France en salle : ils sont accueillis en cette fin de semaine par la Ligue du Nord – Pas-de-Calais au Stade Couvert Régional de Liévin et vont connaître de belles luttes sportives car les athlètes vont tenter de se qualifier “à l'américaine”, terminer dans les trois premiers et réaliser les minima requis, pour les **Championnats d'Europe en salle** de Gand des 25, 26 et 27 février. On attend beaucoup d'athlètes en Belgique et la délégation allemande, par exemple, y sera forte d'une centaine d'athlètes.

Nos qualifiés vont être réunis en stage préparatoire à proximité du Stade Couvert Régional de Liévin, d'où ils rejoindront directement Gand.

Championnats de France de Cross-country : ils vont être organisés à Carhaix, au cœur de la Bretagne, le 5 mars et connaîtront sans doute le même succès que l'édition 1996 qui s'y est déroulée, laissant aux athlètes et aux très nombreux spectateurs un excellent souvenir.

Championnats de France des Jeunes en Salle : le Président se fait l'interprète de tous pour saluer la Ligue d'Aquitaine qui devait organiser ces Championnats au Stadium de Bordeaux-Lac dont la toiture a été endommagée par la tempête. La Ligue de l'Île-de-France est remerciée d'avoir pris spontanément le relais pour les accueillir à l'INSEP-Paris les 25, 26 et 27 février.

Relais féminin à travers Paris, le 8 mars : la FFA a répondu favorablement à la sollicitation de la Ministre de la Jeunesse et des Sports et s'associera à cette organisation se déroulant dans le cadre de la promotion du sport féminin en France et de la Journée Internationale des Droits de la Femme.

Événements sur piste de l'été : la FFA souhaite rassembler toutes les grandes manifestations d'athlétisme de la saison sur piste et mène des négociations avec les organisateurs du Meeting IAAF de Paris, au Stade Charléty, pour qu'un seul grand Meeting soit organisé au Stade de France et sous le label de l'IAAF. Et dans la perspective du Mondial de 2003, il serait souhaitable qu'une participation de la Mairie de Paris vienne désormais soutenir l'organisation du Meeting de Saint-Denis, Paris devenant Partenaire avec d'autres Collectivités.

D'autant que la réunion du Conseil de l'IAAF qui va décider de l'attribution des Championnats du Monde de 2003 et de 2005 va se tenir en grande partie à Paris début avril, à l'invitation de la FFA. Pour le Mondial de 2003, l'IAAF n'a reçu à ce jour que notre candidature.

Championnats d'Europe et du Monde de Cross-country

L'Association Européenne d'Athlétisme nous a sollicités pour une candidature à l'organisation des Championnats d'Europe de Cross-country en 2001, 2002 ou 2003 mais le problème demeure du non-intérêt de la Télévision pour la retransmission de ce genre d'épreuves. Le Président a sollicité les organisateurs du Cross du Figaro mais, à aujourd'hui, aucune confirmation définitive n'a été reçue avant la date limite fixée par l'AEA.

De son côté, HENRI LAPIERRE souhaiterait poser la candidature de la Ville d'Aix-les-Bains à l'organisation d'une nouvelle édition des Championnats du Monde, en 2002. L'idée a été présentée au

Président LAMINE DIACK qui se souvient bien de la première édition à laquelle il a assisté. Entre-temps, le cahier des charges de cette manifestation a changé. Au lieu des 750 000 francs d'aide à l'organisation versés par l'IAAF en 1990, il est désormais demandé à l'organisateur de payer les déplacements et le séjour des participants. Le Président a déjà entamé des pourparlers avec l'IAAF à ce sujet.

Le Bureau Fédéral est favorable à cette perspective mais souhaite qu'une délibération du Conseil Municipal d'Aix-les-Bains soit prise et concerne tout à la fois l'organisation en 2001 des Championnats de France sur piste et, en 2002, des Championnats du Monde de Cross-country.

La Ville de Vittel ayant à plusieurs reprises souhaité organiser un Mondial de Cross-country, le cahier des charges lui sera aussi envoyé, dès qu'il sera connu.

➤ **Licences**

L'embellie se poursuit et la progression du nombre de licenciés se maintient à 18 000 par rapport à la même date de l'an dernier. Toutes les catégories sont en augmentation à la seule exception, à ce jour, de celle des Espoirs Masculins, en léger retrait.

Il convient de se féliciter de cette évolution favorable, notamment dans les jeunes catégories que les Clubs se doivent de bien accueillir et de fidéliser à nos pratiques.

Il faut aussi s'interroger sur le développement du nombre de pratiquants sur route qui rejoignent la FFA. Nous comptons, à ce jour, plus de 9000 licenciés Hors stade. La délivrance de ces licences a été pénalisée en début de saison par des problèmes techniques et un engorgement à la Fédération qui sont, heureusement aujourd'hui, réglés. La possibilité de l'enregistrement de ces licences par les Ligues, au moins par celles qui seraient désireuses de le faire, doit être étudiée par le Groupe Licence.

L'essentiel est que notre offre de services à ces pratiquants leur donne satisfaction, comme bien sûr à nos adhérents traditionnels.

BERNARD AMSALEM se déclare favorable à la décentralisation de la saisie des licences Hors stade, par les Ligues, voire même par les Comités Départementaux, afin de réduire au maximum le délai de délivrance. La Ligue qu'il préside peut temporairement détacher une personne pour assurer ces enregistrements.

Le Président rappelle qu'une décentralisation de la saisie a bien été évoquée lors du brusque afflux des demandes au Siège fédéral. Toutefois, les imprimés de demande distribués comportent l'adresse de la FFA et il a été jugé préférable de doubler le poste de travail interne plutôt que de réexpédier des demandes de licences ce qui risquait d'ajouter encore aux délais. De plus, il n'est pas certain que toutes les Ligues auraient pu instantanément exécuter ces saisies alors qu'elles sont essentiellement assurées par les Clubs. C'est donc une question qui doit être préalablement étudiée avec une interrogation des Ligues qui seraient volontaires.

GUY DECOCK ajoute qu'il s'agit de licenciés individuels et qu'un suivi marketing est assuré par la FFA, ce que facilite la saisie telle qu'elle se pratique actuellement au Siège.

JEAN GRACIA rappelle que le Groupe Licence s'est déjà réuni deux fois, que des études sont en cours et des négociations entamées avec notre serveur EDS concernant toutes les licences fédérales. Le Groupe ne manquera pas de rendre compte de ses conclusions.

➤ **Représentation de la FFA**

Le Président a souhaité ces dernières années que la Fédération soit représentée lors des Assemblées Générales des Ligues. Dans ce cadre, il n'est pas concevable qu'un élu du Comité Directeur représentant le Président et parlant au nom de la Fédération, dise que la politique fédérale, même sur un seul point, n'est pas bonne. D'autant qu'un document avait été préalablement adressé par le Président à tous les élus qui le représentaient, évoquant les grands axes de la politique de la FFA après que le Comité Directeur les eut régulièrement approuvés. Les dispositions prises jusque-là pour ces représentations seront donc modifiées.

Plusieurs intervenant regrettent cet incident et, confirmant partager l'analyse du Président, s'associent aux regrets qu'il exprime.

➤ **Budget 2000 de la FFA** (voir annexes)

La nouvelle organisation analytique de la comptabilité fédérale facilite désormais la présentation des comptes et leur suivi. Le Président commente les différents tableaux annexés qui reprennent les charges et les produits du Budget 2000 - en y intégrant l'équivalent des salaires des 109 Cadres Techniques de l'Athlétisme - comme il a eu l'occasion récente de le faire lors d'une réunion de ces Cadres.

BERNARD AMSALEM regrette que cette intéressante analyse n'ait pas été présentée lors de l'Assemblée Générale.

Le Président indique qu'elle n'était pas prête mais que les tableaux présentés vont être diffusés pour l'information de tous avec le procès-verbal de la présente réunion. Il souhaite, en effet, que la transparence soit totale et que la communication des chiffres puisse éviter ici et là des déclarations non fondées sur tel type de dépenses, quelles soient techniques ou administratives, ou concernant même les élus. Il est au moins clair aux yeux de tous les participants que l'Athlétisme National est doté prioritairement et que jamais auparavant il n'avait eu autant de moyens à sa disposition. Il serait intéressant de comparer finement avec d'autres nations Enfin les retombées régionales et locales apparaissent ici significatives.

Il cite les efforts du responsable d'une spécialité qui a recherché des aides extérieures mais regrette qu'il les ait finalement obtenues d'une firme concurrente d'un de nos principaux partenaires, ce qui doit être évité car le risque existe que cela n'entraîne des ruptures de contrats.

JEAN-JACQUES COURT souhaiterait qu'une Charte soit établie et communiquée à la DTN, afin que les responsables des spécialités connaissent mieux les règles qui doivent être respectées.

GERARD HERTRICH signale, de son côté, qu'une récente publication concernant l'image de nos athlètes lui a valu des observations d'un partenaire fédéral qui regrette d'en être écarté.

RICHARD DESCOUX tient à souligner les nombreux efforts, des uns ou des autres, dans la recherche d'aides financières complémentaires, destinées à améliorer les moyens et à faire progresser les athlètes. Il cite, par exemple, les efforts longtemps déployés par MAURICE HOUVION en faveur du saut à la Perche. Il est exact que la FFA s'est peu à peu mieux organisée alors que le partenariat tenait précédemment davantage à des relations personnelles. Il faut donc canaliser les efforts car si personne n'a le monopole de rechercher des aides encore faut-il que ce soit fait dans l'ordre et tout en respectant les engagements existants.

Le Président pense qu'il ne faut pas interdire les initiatives mais les coordonner davantage et que chacun soit conscient de l'indispensable unité fédérale et de la cohérence qui doit toujours prévaloir.

3.- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL GERARD HERTRICH

Compte tenu des paiements reçus des Ligues pour l'enregistrement des licences et les cotisations des Clubs, la situation de trésorerie est bonne actuellement.

Le mandatement d'un acompte de 3 millions de francs du MJS est en cours.

Le Trésorier Général rappelle que le contrat concernant l'assurance liée à la licence va arriver à son terme. Un appel d'offre va être lancé auprès de Compagnies d'Assurances. La Circulaire administrative de la saison 2000-01 devant être établie en juillet il convient que toutes dispositions concernant les assurances liées à la licence soient arrêtées avant cette échéance.

RICHARD DESCOUX demande que la Compagnie d'Assurance choisie permette aux athlètes de haut niveau de souscrire les assurances complémentaires qui sont nécessaires à garantir leur carrière.

ROBERT VINCENT précise qu'il n'est pas forcément opportun de rassembler la couverture de tous les risques auprès d'une seule Compagnie. Une recherche peut être entreprise sur les avantages et les tarifs offerts, selon les risques couverts, par telle ou telle Compagnie.

Labellisation des Clubs

Le Trésorier Général GERARD HERTRICH rappelle les nombreux débats qui ont concerné la labellisation et plus globalement les aides aux Clubs en 1999-2000. Il souhaite que le Bureau Fédéral se prononce sur les sommes à verser cette saison aux Clubs labellisés rappelant qu'il s'agit de 20 % des 4 millions de francs destinés à aider les Clubs, donc de 800 000 francs à répartir selon le tableau ci-après :

Régional + 1 : 1000 F	National + 1 : 3500 F
Régional + 2 : 1500 F	National + 2 : 4500 F
Régional + 3 : 2000 F	National + 3 : 6500 F
Régional + 4 : 2500 F	National + 4 : 10000 F
Régional + 5 : 3200 F	National + 5 : aucun Club

→ **Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de répartir aux Clubs labellisés les 800 000 francs destinés en 2000 à cette action de soutien.**

Prêt d'acquisition du Siège de la FFA

Robert Vincent rappelle le procès nous opposant au Comptoir des Entrepreneurs, prêteur initial du capital nécessaire à l'achat du Siège, à propos de l'indemnité de rupture du contrat qu'il nous réclame, soit 2,7 MF.

Nous venons de perdre en 1^{ère} instance mais il conviendrait de faire appel car nous ne manquons pas d'arguments

⇒ **Le Président** rappelle que le taux déjà élevé du prêt initial était devenu exorbitant compte tenu de la baisse générale des taux constatée depuis la souscription. Même si nous perdons notre procès, nous serons financièrement gagnant en raison du taux que nous a consenti la Caisse d'Epargne pour l'emprunt du capital permettant de rembourser le Comptoir des Entrepreneurs. Nous devons tenter de faire valoir notre bon droit.

HERVE RACT-MADOUX suggère qu'une négociation puisse être tentée afin d'éviter une deuxième procédure et une décision de justice à nouveau défavorable.

⇒ **Le Président** souhaite que le MJS soit informé et rappelle également que rendez-vous est pris avec Bercy pour la fiscalité des associations. Au MJS, la discussion concernant la Convention d'Objectifs 2000 doit se faire le 24 mars, ce sera l'occasion d'évoquer le dossier.

ROBERT VINCENT indique qu'il est déjà en relations avec le Service Juridique du MJS.

⇒ **Le Président** demande qu'un mémorandum soit établi et lui soit remis avant la rencontre prévue au MJS avec le Directeur des Sports.

4.- INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL RICHARD DESCOUX

◆ Filière du Haut niveau

L'installation de cette filière se poursuit et elle n'a pas encore atteint son plein régime.

Avec OLIVIER BELLOC, qui est chargé de sa mise en œuvre et de son suivi, un travail d'évaluation a été entrepris. Sur un total possible de 40 points, prenant en compte, entre autres, l'encadrement, les installations, les relations avec les scolaires..., la moyenne est actuellement de 26 points. Il est possible de faire mieux.

Sur les 1070 athlètes concernés, 256 sont directement sur les Pôles et 456 appartiennent à des Foyers qui leur sont attachés. Il faut d'ailleurs noter que le MJS n'intervient financièrement que pour les Pôles.

Une rencontre a permis d'évoquer la filière avec le Directeur des Sports et il lui a été indiqué que la situation actuelle des Pôles Espoirs ne convenait pas car ils devraient être assimilés à des foyers associés plus qu'à des Pôles.

Les filières doivent s'appuyer sur des établissements scolaires dotés de postes d'éducateurs à profils comme cela est actuellement envisagé à Evry et à Eaubonne en région parisienne.

GUY MANFREDI évoque un récent entretien avec la Présidente de la Ligue de l'Ile de France qui n'a pas apprécié le compte rendu d'une récente réunion tenue à Cergy-Pontoise à l'Inspection d'Académie du Val d'Oise, en sa présence et celle de GUY MANFREDI et du DTN RICHARD DESCOUX qui représentaient la FFA.

Elle regrette qu'il ne soit question, notamment pour Eaubonne, que d'un Centre régional d'entraînement dépendant de la Ligue et non pas d'un Pôle, alors que la Région Ile de France ne soutient financièrement que les Pôles.

Comme elle assistait à cette réunion, il lui a été rappelé que le DTN avait bien précisé qu'un Centre régional ne pouvait devenir un Pôle qu'à la condition de compter un minimum d'athlètes inscrit sur les listes de haut niveau ministérielles et que ce Pôle dépendait alors directement de la Direction Technique Nationale.

RICHARD DESCOUX souhaite développer ce genre de relations avec les Inspections d'Académie et les chefs d'établissements. Un protocole type va être élaboré.

◆ **Observatoire des Cadres Techniques**

Le DTN a eu l'occasion de s'entretenir avec le Directeur des Sports de cet Observatoire des Cadres Techniques dont le Président a souhaité l'établissement.

Dans de nombreuses fédérations des difficultés se sont fait jour entre les élus et des Cadres Techniques car il leur a été parfois demandé l'exécution de tâches plus en relation avec les responsabilités des élus qu'avec leurs connaissances techniques. Ainsi en allait-il du temps des CTSO dans les Ligues et d'un certain mélange des genres qui conduisait les Cadres Techniques à exécuter de nombreuses tâches administratives.

Les relations ont évolué mais il reste malgré tout nécessaire de cibler à nouveau les missions précises des Cadres Techniques et que soient bien différenciées les responsabilités de terrain, des jurys et des Dirigeants. Il convient de réfléchir à une nouvelle stratégie puis de la mettre en place. Des missions limitées dans le temps, et des perspectives de réorientation de carrière à l'intérieur ou à l'extérieur de la Fédération, doivent être données aux Cadres Techniques, avec des objectifs précis à atteindre.

◆ **Aides personnalisées aux athlètes**

RICHARD DESCOUX a également abordé cette question avec **JOËL DELPLANQUE** au MJS. Les aides personnalisées pourraient être plafonnées à un certain niveau et des primes viendraient s'y ajouter en fonction des résultats obtenus.

◆ **Secteurs d'activités athlétiques**

Il a été enfin question au MJS de ces nouveaux Secteurs dont la création est envisagée et dont la responsabilité serait confiée à des Cadres Techniques.

Lors du prochain Comité Directeur, le DTN présentera un projet de découpage. Il devait permettre de limiter les frais de déplacements des Clubs aux compétitions, de telle façon qu'ils ne devraient pas avoir à parcourir plus de 500 km aller-retour pour s'y rendre. Et si une implantation dans un secteur venait augmenter ce kilométrage maximum, le Club concerné pourrait participer à une compétition plus proche dans un secteur voisin.

Pour ce qui concerne le calendrier des épreuves en 2001, le DTN propose l'organisation de Pré-France à la place des Championnats Interrégionaux mais il admet que l'on puisse tenir aux appellations "Championnats", et "Interrégion", et souhaiter les conserver, pourvu que le découpage soit revu.

GUY MANFREDI tient à communiquer le texte que **DANIEL ARCUSET**, excusé ce jour, a fait parvenir à propos **des Interrégions ou des Secteurs**.

" L'Assemblée Générale a décidé de ne rien décider malgré les avancées en ce domaine à l'occasion du Bureau Fédéral du 12 novembre puis du Comité Directeur du 4 décembre 99.

Pour ma part je considère que les travaux du Groupe d'Etude et de Réflexion sont terminés et qu'EDOUARD ESKENAZI et moi-même avons rempli la mission qui nous était confiée à la Commission.

Il appartient désormais à la DTN et à la CSO, comme je l'ai exprimé le 22 janvier lors du Comité Directeur, de définir les secteurs et les compétitions avec des critères précis.

J'espère que ce sera sur la base des conclusions du Groupe d'Etude et de Réflexion.

L'Assemblée Générale a retenu le principe d'un groupe de travail élargi à un représentant par Ligue. Autant réunir le Comité Directeur habituel en "groupe de travail" autour des propositions de la DTN et de la CSO et sur la base des réflexions précédentes. Il leur appartiendrait d'animer cette réunion.

Un Comité Directeur suivant validerait ou amenderait les propositions faites. "

RICHARD DESCOUX estime nécessaire de penser à l'intérêt général et de ne pas envisager de défendre des intérêts particuliers. La DTN va étudier les missions qui seraient confiées aux CTI et réfléchir au programme sportif des Pré-France.

PIERRE-YVON LENOIR pense que les tâches des Cadres Techniques sont effectivement à préciser et qu'elles doivent être exécutées avec rigueur et dans le respect du droit de réserve attaché à la fonction.

RICHARD DESCOUX apprécie que la position des Cadres Techniques qui sont "placés auprès d'une association" ne correspond pas à une réalité juridique. Pour lui, trois positions existent : l'indépendance, le temps partiel, le statut de salarié.

JEAN-JACQUES COURT estime que les Foyers rattachés à des Pôles sont assez dispersés et que cela entraîne pour les Ligues une gestion analytique par Foyer car il n'est pas possible à une Association de reverser l'argent de l'Etat. Il leur appartient donc d'assumer la gestion financière. Il demande ce qu'il advient pour les derniers CTD.

RICHARD DESCOUX rappelle qu'il est préférable que ce soit les Ligues qui soient chargées de cette gestion plutôt qu'une Association extérieure. De plus, chaque Conseil général peut éventuellement apporter une aide financière au fonctionnement des Foyers.

Pour les CTD, l'administration leur laisse le choix mais la DTN peut demander leur nomination comme CTS régional.

EDOUARD ESKENAZI pense que les Clubs sont très sensibles aux titres de Champions que remportent leurs athlètes et que leur préférence va à des Championnats plutôt qu'à des Demi-finales de Championnat de France, voire à des Pré-France.

JEAN GRACIA évoque la labellisation qui a notamment pour objectif la reconnaissance de l'activité des Clubs par les Collectivités ; à cet égard les titres de Champions sont des critères reconnus.

CHRISTIAN ROGGMANS craint que les Collectivités ne s'y perdent quand elles doivent s'intéresser à toutes les disciplines sportives et comprendre ce qui s'y passe. Le titre de Champion, lui, ne pose aucun problème.

5.- INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL MICHEL MARLE

☞ France Athlétisme Communication

ROBERT VINCENT commente la fiche de synthèse qu'il a établie concernant la filiale à créer en Société par Actions Simplifiée et ses Statuts à propos desquels il doit rencontrer Havas Advertising Sports.

⇒ **Le Président** indique que cette Société et son activité orientée sur la Promotion et la Communication seront présentées à l'occasion d'une rencontre organisée le 7 mars avec les Partenaires de la FFA.

Le 8 mars elle fera l'objet d'une Conférence de Presse.

Il souhaite que l'avis du MJS soit recueilli.

ROBERT VINCENT indique qu'il a adressé les documents concernant FAC au MJS et qu'il doit également y rencontrer le Service Juridique et le Bureau des Fédérations Unisport.

PIERRE-YVON LENOIR remarque que la présence d'un athlète de haut niveau au Conseil d'Administration de Fac est prévu et dit ses craintes qu'il ne puisse assumer régulièrement cette mission.

⇒ **Le Président** précise qu'il s'agira de STEPHANE DIAGANA et que cela a été convenu à sa demande.

JEAN-JACQUES COURT demande s'il sera possible qu'un membre du Conseil d'Administration de FAC donne procuration à une autre personne pour l'y représenter, voire à l'Assemblée Générale.

ROBERT VINCENT indique que ce sera possible si les textes ne précisent pas le contraire.

☞ **Coupe de France sur Route et Coupe de France de Courses en montagne**

Le Directeur Administratif JEAN GRACIA présente le règlement 2000 de ces deux Coupes que la CNCHS soumet à l'approbation du Bureau Fédéral.

⇒ **Le Président** demande qu'ils soient joints au Procès-Verbal.

➔ **Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité le Règlement de la Coupe de France sur Route FFA et le règlement de la Coupe de France FFA de Courses en montagne (voir en annexe).**

☞ **Ligue de Corse : élection d'un nouveau Président**

Suite à la démission de JEAN-FRANÇOIS DEVAUX-SCAMARONI, la Ligue de Corse a tenu une Assemblée Générale extraordinaire au cours de laquelle MICHEL HUERTAS a été élu Président.

ANNIE LAURENT indique que la Ligue de Franche-Comté tiendra une Assemblée Générale extraordinaire le 1^{er} mars en vue de l'élection d'un nouveau Président.

☞ **Vœux transmis par les Ligues**

La Secrétaire Générale Adjointe ANNIE LAURENT présente les vœux adoptés par les Ligues à l'occasion de leurs Assemblées Générales, afin de recueillir l'avis du Bureau avant transmission au Comité Directeur.

Ligue du Nord – Pas-de-Calais :

- **vœu présenté par l'ASPTT Lille Métropole** : respect de l'Arrêté Bosmann pour les licenciés de l'Union Européenne à l'occasion des Interclubs, Cross-country, Coupes...

ROBERT VINCENT précise que l'Arrêt Bosmann concerne les sportifs pratiquant leur sport comme activité économique et professionnelle (Football par exemple).

➔ **Vœu rejeté**

- **Vœu présenté par l'Athlétisme Halluin Val-de-Lys** : mise en conformité des Statuts de la FFA concernant la libre circulation des citoyens européens au sein de la Communauté Européenne.

Actuellement, les règlements de la FFA permettent à quiconque de se licencier dans un Club français.

➔ **Vœu rejeté**

Ligue du Centre :

- **vœu du CA Vierzon** : les Secrétaires de Club et de Comité doivent avoir accès par Internet au fichier des licenciés de la FFA.

JEAN GRACIA précise qu'il sera possible aux Ligues de consulter et de modifier le fichier Licences, à partir de juillet 2000. Les Clubs pourront le faire à partir de la prochaine saison.

➔ **Vœu sans objet**

- **Vœu du Comité d'Eure-et-Loir** : prise en compte du temps consacré par un Club à la formation d'un athlète pour le calcul de la compensation financière demandée lors d'une mutation.

JEAN-JACQUES COURT annonce la prochaine arrivée d'un vœu qui concernera les compensations et le prix de l'imprimé de demande de mutation.

ROBERT VINCENT, à propos des Clubs formateurs et des compensations, suggère que le Groupe des Textes étudie la question .

→ **Vœu transmis au Groupe des Textes Réglementaires.**

- **Vœu du RS Saint-Cyr** : permettre aux Jeunes de 16 ans au moins de se présenter à la formation d'Animateur régional.

Avis de la DTN : l'entraînement des Jeunes athlètes est le plus difficile et il ne peut, de plus, être confié à des personnes qui ne sont pas majeures.

ROBERT VINCENT : ajoute qu'il convient d'avoir une attitude prudente en la matière. Plus le public est jeune plus le Club doit être attentif aux compétences de l'encadrement. Permettre à des mineurs d'en faire partie, augmente les risques d'engagement de la responsabilité civile et pénale du Club et de ses Dirigeants..

JEAN-JACQUES COURT précise qu'il faut avoir 18 ans pour se présenter au BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animation).

→ **Vœu rejeté.**

- **Vœu du RS Saint-Cyr** : réduction du prix des licences des Entraîneurs et des Dirigeants.

GUY MANFREDI indique que le Groupe Licence a été réactivé et se réunit pour étudier certaines évolutions concernant les licences. Il propose que ce vœu soit transmis au Groupe.

→ **Vœu transmis au Groupe Licence.**

Vœu de la Ligue d'Auvergne :

- **vœu de l'ASPTT Clermont-Ferrand** : suppression du droit de mutation en cas de changement de résidence, d'activité professionnelle ou pour études.

→ **Vœu transmis au Groupe des Textes Réglementaires.**

Vœux de la Ligue de Nouvelle Calédonie : trois vœux d'ordre financier sont présentés et ne concernent que cette Ligue.

⇒ **Le Président** suggère qu'ils soient transmis au Comité Directeur avant qu'un courrier ne soit adressé à cette Ligue (dont le dernier bilan fait apparaître un excédent).

→ **Vœux transmis au Comité Directeur pour décision.**

Vœu de la Ligue de Lorraine : extension aux Foyers associés à des Pôles des dispositions de l'Article 42.2.a des Règlements Généraux concernant les Pôles France et les Pôles Espoirs.

→ **Vœu transmis au Groupe des Textes Réglementaires.**

Vœu de la Ligue du Centre :

- **vœu du Comité du Loir-et-Cher** : les athlètes mutés de niveau R1 devraient être considérés comme " mutés " en regard des règlements sportifs, au même titre que ceux de niveau N3.

→ **Vœu transmis à la CSO pour avis.**

☞ **Labellisation des Clubs**

Suite à la communication aux Ligues de la liste des labels accordés, la Ligue du Dauphiné-Savoie et la Ligue du Nord – Pas-de-Calais ont écrit pour marquer leur désaccord. Des vérifications vont être faites.

ANNIE LAURENT indique que quelques Clubs ont également téléphoné à propos de leur label.

Elle a eu l'occasion d'expliquer que le label accordé ne correspondait pas toujours aux attentes car il n'avait rien de commun avec les classements connus jusqu'ici, classements aux points FFA et classements en division d'Interclubs, par exemple. De plus certains dossiers ont fait l'objet de corrections apportées par les Comités et les Ligues. Enfin, lors de l'examen des dossiers il a été tenu compte de la présence de justificatifs, en leur absence certains domaines n'ont pas pu être validés.

⇒ **Le Président** demande aux personnes qui se sont chargées de l'examen des dossiers de procéder à une double correction et de joindre éventuellement les Clubs concernés.

☞ **Séminaire de formation des emplois-Jeunes**

Michel Marle a adressé une circulaire aux Ligues signalant l'organisation d'une journée de formation, avec prise en charge par la FFA, comprenant notamment une information sur les produits déviants. Il regrette de n'avoir enregistré à ce jour que 11 inscriptions et relance donc les Ligues qui n'ont encore pas répondu.

6.- IMPLANTATIONS DE COMPETITIONS

● **Finale des Championnats de France Interclubs N1A – le 21 mai 2000**

Le Directeur des Compétitions ALAIN SPIRA présente les dossiers de candidatures reçus pour l'organisation de cette Finale : Montreuil-sous-Bois (93) et Bordeaux (33)

→ **Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'implanter cette compétition à Montreuil s/s Bois (I-F).**

● **Championnat de France de Cross-country 2001**

Afin que des démarches puissent être faites sans tarder auprès des Collectivités et sous réserve que des garanties financières soient données à la FFA, l'avis du Bureau Fédéral est sollicité pour implanter ces Championnats à Grande-Synthe (NPC).

→ **Sous réserve de l'avis statutaire du Comité Directeur, le Bureau Fédéral implante à l'unanimité à Grande-Synthe (NPC), les Championnats de France de Cross-country 2001.**

● **Modifications**

→ **Le Bureau Fédéral modifie les deux implantations suivantes :**

Critériums Vétérans en Salle : à Nogent-sur-Oise (PIC), le 11 mars 2000 (au lieu du 4 mars).

Championnats de France des 50 km Marche : à Velaines (55 / LOR), le 26 mars 2000.

● **Implantations : perspectives 2001-2004**

⇒ **Le Président** souhaite que l'on réfléchisse dès maintenant aux implantations qui peuvent être envisagées sans attendre, pour la période 2001-2004, en raison du risque d'occupation pour tout le monde que va faire courir l'organisation du Mondial 2003. Il souhaite l'ajout au tableau prévisionnel des Championnats de France en Salle.

PIERRE-YVON LENOIR souhaite que le Bureau Fédéral arrête le montant des contributions qui seront demandées pour les compétitions majeures de la future olympiade.

⇒ **Le Président** demande que nous puissions, le plus rapidement possible, fixer des dates et que les cahiers des charges correspondant soient établis.

GUY DECOCK souhaite que ces projets ou ces décisions soient reliés au Mondial 2003 afin que la période à courir et ces organisations soit valorisées.

PAUL BENARD indique que la Ville de Dreux, par exemple, est toujours tacitement d'accord pour organiser mais que demeurent cependant des contingences de dates. Il faut donc non seulement se pencher sur les lieux d'implantations des événements majeurs mais également sur les dates de leur organisation.

7.- QUESTIONS DIVERSES

❖ Athlerama

SYLVAIN COLLETTE indique que l'imprimeur rencontre des difficultés techniques qui vont quelque peu retarder l'édition

⇒ **Le Président**, sans que cela ait un lien avec ce qui vient d'être dit, présente au nom de tous des vœux de rapide rétablissement à **JEAN GILBERT**, actuellement au repos.

❖ Agenda de la FFA

Il est paru et sa diffusion est en cours

Séance levée à 13 heures

Prochaine réunion du Bureau Fédéral : mercredi 8 mars, à 14 heures, au Siège

REGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE SUR ROUTE FFA

1. La Coupe de France sur route FFA est un challenge réservé aux coureurs français titulaires d'une licence FFA.
2. Le classement de la Coupe de France sur route FFA s'établit à partir des courses à labels nationaux, internationaux et des Championnats de France. Il permet d'attribuer aux vainqueurs hommes et femmes la Coupe de France sur route FFA.
3. Pour chaque épreuve de la Coupe de France sur route FFA les 50 premiers hommes et les 15 premières femmes marquent des points. Seuls les athlètes ayant donné leur numéro de licence FFA au moment de l'engagement seront pris en compte pour le classement de la Coupe de France. Pour le classement final, les 4 meilleurs scores sont comptabilisés.
4. Système d'attribution des points pour le classement d'une épreuve
Hommes : 1er 100 pts, 2ème 98 pts 50ème 2 pts.
Femmes : 1ère 30 pts, 2ème 28 pts 15ème 2pts.
Le nombre des points obtenu dans chaque épreuve est affecté du coefficient : 1 pour moins de 1 000 arrivants ; 1,5 pour 1 000 à 2 500 arrivants et 2 pour plus de 2 500 arrivants et Championnats de France.
5. En cas d'ex-aequo pour l'une des 10 premières places, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de premières places obtenues (ou de 2èmes places en cas de nouvel ex æquo) etc.
6. Les vainqueurs de la Coupe de France sur route FFA sont celle et celui qui ont totalisé le plus de points (4 courses au maximum).

7. DOTATIONS

Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes seront primés de la façon suivantes

	<u>HOMMES</u>	<u>FEMMES</u>
1er	20 000 F	20 000 F
2è	15 000 F	15 000 F
3è	10 000 F	10 000 F
4è	5 000 F	5 000 F
5è	3 000 F	3 000 F

8. Le classement de la Coupe de France sur route FFA sera consultable de manière permanente sur le serveur 3615FFAROUTE et sur internet athle.org.
9. L'athlète dispose d'un délai de 15 jours pour porter réclamation par écrit auprès de la FFA, à partir de la date de l'épreuve.

VERSION 2000

REGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE FFA DE COURSES EN MONTAGNE

1. La Coupe de France de Courses en montagne est un challenge réservé aux coureurs français titulaires d'une licence FFA.

Le classement de la Coupe de France de Courses en montagne en 2000 sera établi à partir des résultats obtenus dans les courses en montagne suivantes :

Le 14 mai	Sattilieu Lalouvesc	Sattilieu
le 28 mai	Montée des 4 000 marches	Valleraugues
le 11 juin	Montée du Gd Ballon	Willer sur Thur

Championnats de France

le 25 juin	Cross du Mont Fourcat	Saint Paul de Jarrat
le 09 juillet	2 ^{ème} Ronde des tables	Le Saillant
le 16 juillet	Montée du Nid d'Aigle	Saint Gervais
le 29 juillet	Course des 2 vallées	Courchevel Méribel
le 06 août	Crêtes du Val d'Azun	Arrens
le 15 août	Trophée Sylvain Caciatorre	Les Arcs

2. Pour chaque épreuve, les **20 premiers hommes** et les **10 premières femmes** marquent des points. L'athlète doit obligatoirement donner son numéro de licence FFA au moment de l'engagement. Il sera alors pris en compte pour le classement de la Coupe de France. Pour le classement final, les 4 meilleurs scores seront comptabilisés.

3. Système d'attribution des points pour le classement d'une épreuve

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
1er	30 pts	30 pts
2ème	25 pts	25 pts
3ème	20 pts	20 pts
4ème	18 pts	15 pts
5ème	16 pts	12 pts
6ème	15 pts	10 pts
7ème	14 pts	8 pts
8ème	13 pts	6 pts
9ème	12 pts	4 pts
10ème	11 pts	2 pts
11ème	10 pts	-

20ème	1 pt	-

Les points obtenus aux championnats de France seront doublés.

4. En cas d'ex-aequo pour l'une des 10 premières places, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de premières places obtenues (ou de 2èmes places en cas de nouvel ex-aequo) etc.
5. Les vainqueurs de la Coupe de France de Courses en montagne sont celle et celui qui ont totalisé le plus de points (4 courses au maximum).

6. DOTATIONS

Les 7 premiers hommes et les 6 premières femmes seront primés de la façon suivante

	<u>HOMMES</u>	<u>FEMMES</u>
1er	8 000 F	6 000 F
2è	7 000 F	5 000 F
3è	6 000 F	4 000 F
4è	4 000 F	2 000 F
5è	3 000 F	1 000 F
6è	2 000 F	1 000 F
7è	1 000 F	

7. Le classement de la Coupe de France de Courses en montagne sera consultable de manière permanente sur le serveur 3615FFAROUTE et sur internet athle.org.

8. L'athlète dispose d'un délai de 15 jours pour porter réclamation par écrit auprès de la FFA, à partir de la date de l'épreuve.

VERSION 2000